République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
NAIX AUX FORGES

Procès verbal

Le jeudi 24 septembre 2026 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 septembre 2026, s'est réunie sous la présidence de Jean THIRIOT.

Secrétaire de la séance : Iris BATALKA

Présents : Jean THIRIOT, François COURTE, Joannie SAGET, Yvonne BARAT, Jean-Yves MULLER, Cécilia URBANI, Emilien MARCOS, Jérémie VINCENT, Iris BATALKA
Représentés : Frédéric TOURNIER représenté par Jean THIRIOT

Ordre du jour *:*
- Rapport annuel 2025 de la Communauté d'agglomération Meuse Grand Sud
- Rapport annuel 2025 sur l'eau l'assainissement et le SPANC
- Avis sur le projet agri voltaïque sur Naix-Menaucourt (voir documents)
- Assurance Responsabilité fonctionnelle du Maire et des élus.
- Convention avec le GDSA pour la lutte contre le frelon asiatique
- Organisation des prochaines manifestations
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 18h33

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil de la démission de Pamela Guyot reçue à la mairie le 21 septembre 2026.

Validation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2026

Rapport d'activité CA 2025 (N° DE_2026_035)(10pour/10votes)

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que:
"Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier."

En conséquence, le conseil municipal décide de prendre acte
- du Rapport d'activité 2025 de la communauté d'agglomération

Rapports CA_2025 sur l'eau le SPANC et l'assainissement (N° DE_2026_036) (10pour/10votes)

Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque Commune membre de tout Établissement Public de Coopération Intercommunale.
Conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au

Président de la Comm d'Agglo Meuse Grand Sud de présenter pour l'exercice 2025 un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, du SPANC et de l'assainissement.

Il appartient à chaque maire de présenter également ces rapports à son conseil municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation des rapports annuels d'activité 2025 de la Communauté d'Agglomération Meuse Grand Sud sur l'eau potable, l'assainissement et le SPANC.

Avis sur le projet agrivoltaïque de Naix-Menaucourt (N° DE_2026_037) (10pour/10votes)

Monsieur **Jean THIRIOT** , Maire, expose au Conseil Municipal le projet agrivoltaïque proposé par la société EDF Power solutions France qui est situé sur la côte au-dessus du canal sur le territoire de Naix et Menaucourt.

Celui-ci avait déjà été présenté lors d'une réunion de présentation aux conseillers le jeudi 18 juin 2026.
Suite à cette réunion, les conseillers avaient souhaité une réunion d'information à la population.
Une réunion publique s'est alors tenue le jeudi 10 septembre 2026, la population avait été invitée à l'aide de flyer distribués dans les boites aux lettres.
Peu de personne se sont déplacés lors de cette permanence.

Aujourd'hui Monsieur le Maire demande au conseil son avis sur ce projet. Certains conseillers s'interrogent sur les chemins empruntés. Monsieur le Maire n'a pas de réponse sur ce sujet. Cela fera partie de question à poser à EDF Power Solutions.
Les conseillers regrettent que la porteuse du projet ne soit pas venue. Elle n'était pas disponible. Son mari était présent.
Les conseillers souhaitent également qu'une végétalisation soit mise en place pour "cacher" le projet, les arbres actuels étant amenés à disparaître.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Naix aux Forges se prononce à l'unanimité pour le projet agrivoltaïque de Naix-Menaucourt.

Assurance responsabilité fonctionnelle des élus

Monsieur le maire informe le conseil que l'assurance obligatoire pour le protection fonctionnelle des élus est en cours de souscription pour un montant de 334€/an.

Approbation de la convention de partenariat pour la lutte communale contre le frelon asiatique à pattes jaunes avec le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse (N° DE_2026_038) (10pour/10votes)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat pour la lutte communale contre le frelon asiatique à pattes jaunes proposé par le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse ;

Considérant que le frelon asiatique à pattes jaunes constitue une menace croissante pour la sécurité des personnes, les pollinisateurs, l'apiculture, certaines productions agricoles et l'équilibre des écosystèmes ;

Considérant que la lutte contre cette espèce ne peut se limiter à la seule destruction ponctuelle des nids, mais suppose une organisation cohérente associant prévention, piégeage, signalement, suivi, destruction encadrée, formation et information de la population ;

Considérant que la convention proposée a pour objet d'inscrire la commune dans le dispositif départemental de lutte structuré autour du Comité de pilotage départemental de lutte contre le frelon asiatique et porté, sur les plans juridique, administratif et financier, par le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse ;

Considérant que cette convention fixe les engagements respectifs de la commune et du GDSa,

notamment en matière de désignation d'un référent communal, de participation aux campagnes de piégeage, de suivi des actions, de communication locale et d'accès, pour la commune et ses habitants, à un dispositif de destruction à tarif préférentiel, sous réserve du respect des engagements conventionnels ;

Considérant que cette convention n'instaure aucune exclusivité au profit du GDSa et ne fait pas obstacle au recours, par la commune ou par les habitants, à une société privée spécialisée lorsque cette solution apparaît souhaitable ou plus adaptée, dans le respect des règles de sécurité, de qualification et de conformité applicables ;

Considérant que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2030 et qu'elle comporte des annexes pouvant être actualisées selon les modalités qu'elle prévoit, sans remise en cause de son économie générale ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1er

Le conseil municipal approuve la convention de partenariat pour la lutte communale contre le frelon asiatique à pattes jaunes à conclure entre la commune de Naix aux Forges et le Groupement de Défense Sanitaire apicole de la Meuse, ainsi que ses annexes.

Article 2

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ses annexes initiales, ainsi que leurs mises à jour ultérieures lorsqu'elles relèvent de la seule actualisation technique, méthodologique, administrative ou tarifaire prévue par la convention et n'en modifient pas l'économie générale.

Article 3

Le conseil municipal précise que l'adhésion de la commune au dispositif départemental de lutte contre le frelon asiatique à pattes jaunes n'a ni pour objet ni pour effet d'exclure le recours, lorsque cela apparaît nécessaire ou plus adapté, à d'autres moyens conformes au cadre conventionnel, notamment à une société privée spécialisée disposant des qualifications et garanties requises.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Des actions de sensibilisation seront faites en janvier pour informer sur le piégeage de printemps par Jean-Yves Muller (le représentant au GDSA) et des pièges pourraient être offerts aux habitants A suivre.

Organisations des prochaines manifestations

- Jeunes diplômés : A ce jour aucun diplômé ne s'est présenté à la mairie. Il y aura peut-être plus de candidats l'année prochaine.

- 11 novembre: Monsieur le Maire propose de reconduire le 11 novembre dans la même formule que les années passées. L'organisation sera définie lors de la réunion de la commission fêtes et cérémonies mi-octobre (date à définir) .

- Saint Nicolas et sapin : un sapin de 6m sera commandé à l'Oasis. Il faut s'organiser pour aller le chercher. La Saint Nicolas se déroulera le 5 décembre pour les enfants et le dimanche 6 décembre pour les aînés. Le sujet sera travaillé par la commission fêtes et cérémonie qui se réunira mi- octobre. A suivre

- Inauguration "Aire Nasium": Une inauguration sera à prévoir mais pour l'instant le chantier n'est pas terminé. Il reste l'électricité, l'accessibilité, les plantations et les panneaux. A suivre.

Informations et questions diverses :

Projet éolien RWE:
La société RWE nous a fait savoir qu'elle mettait le projet en pause. Une lettre d'information va être distribuée aux habitants pour les informer. Le mât sera démonté en décembre.

Élagage : La rue de Ligny et les 7 tilleuls du cimetière seront élagués fin octobre - début novembre. Le propriétaire du château devrait fait sa partie. Montant des devis: 2604€TTC

4 vannes : La propriétaire s'est aperçue que les 4 vannes étaient à sa charge et qu'elle possédait le droit de l'eau des 4 vannes jusqu'à la fin du bief. Depuis plusieurs années, La Communauté d'agglomération parle de supprimer cet ouvrage (loi européenne) . La commune s'y opposera. Il n'y aurait plus d'eau dans les biefs. Cela pourrait générer des problèmes sur la faune et les maisons pourraient bouger.

Toiture église : La toiture et des parties de gouttières ont été refaites suite à la tempête du mois de juin. Montant des travaux : 1 252€

Toiture presbytère : Un devis a été demandé à l'entreprise Josselin qui a travaillé sur l'aire Nasium. Les délais d'exécution promis et le travail effectué sur l'aire Nasium ont décidé les membres du conseil à le choisir pour refaire la toiture du presbytère. Les travaux pourraient commencer en novembre.

Fuite d'eau au cimetière : La fuite doit être réparée par l'entreprise Hannequin.

Logement communal 1 rue Haute : Les filtres sont à changer sur le VMC, nous sommes en attente de 2 devis. La PAC doit être vérifiée par l'entreprise Pfiffelman comme chaque année. Il y a également un tuyau de vidange à déboucher. Le locataire a installé une petite cuisine équipée. Il aimerait négocier avec la commune s'il la laisse à son départ. A discuter lors du départ du logement.

Rue de Ligny : Monsieur le Maire propose une réflexion sur la circulation rue de Ligny. Il y a beaucoup de circulation et le passage des bus rend le croisement compliqué. Il propose également d'étudier la réduction de la vitesse au niveau des 2 carrefours sur la RD 966. A suivre.

PLUI : L'enquête publique pour le PLUI est ouverte depuis le 15 septembre et ce jusqu'au 20 octobre. Les documents sont consultables en mairie. Une permanence du commissaire enquêteur aura lieu le Jeudi 1 octobre.

Réunion SIGFVO : Suite à la réunion du 10 septembre, Jéremie Vincent informe que les affouages sont à terminer dans les parcelles commencées (F5 F6 F7). D'autres parcelles sont disponibles si besoin (F12) .

Réunion du CLIS : Jean-Yves Muller est allé à une réunion du CLIS. Sujet très intéressant et très technique.

Réunion du SIS du Haut-Barrois : Jean-Yves Muller est allé à la réunion du 31 août. Les tarifs de la cantine et de la garderie ont été fixés, le règlement voté. Les travaux de peinture ont été faits cet été dans les 2 classes élémentaires. Un effort financier sera demandé aux communes pour l'année prochaine. Il y a des investissements à faire.

Fleurs : Les bacs à fleurs sont à retirer. Rendez-vous samedi à 9h pour les retirer.
Le talus derrière le calvaire du grand pont est à nettoyer. Prévoir une action?

Remarques: Il faudrait faire des réunions plus souvent pour qu'elles durent moins longtemps.

Fin de la séance à 20h50

Jean THIRIOT
Président de séance

Iris BATALKA
Secrétaire de séance